

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du Comité Directeur - Comité AURA

Du Samedi 21 mars 2026 à Aix les Bains

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 24 janvier 2026.....	4
Sujet I.02 – Point sur les licences et brevets.....	4
Sujet I.03 – Dossier label AURA	5
Sujet I.04 – Oxyjeun	6
Sujet I.05 – Commission disciplinaire	7
Sujet I.06 – Stratégie Comité AURA et projet associatif	8
Sujet I.07 – Stand région salon de la plongée 2027.....	9
Sujet I.08– Honorabilité	9
Sujet I.09 – ANS.....	9
Sujet I.10 – Réunion des présidents CODEPs.....	9
Sujet I.11 – Retour sur le CDN février 2026.....	10
Sujet I.12 – Point vente local administratif AURA	11
Sujet I.13 – AG AURA déroulement : 22 novembre à Beaumont (63).....	11
Sujet I.14 Commission médicale	12
Sujet I.15 OPEN CMAS Tir sur cible.....	12
Sujet I.16 – Hockey : compétition nationale.....	12
Sujet I.17 – Natur’athlon : chasse au trésor	12
Sujet I.18 – SPONSORING :.....	13
Sujet I.19 – Commission Technique Régionale	13
Sujet I.20 – Prochains Comités directeurs	13

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	x		
TARDIVEL Yannick	Président adjoint	x		
RACHET Laurent	Trésorier		x	
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier adjoint – 3 ^{ème} Vice-président		x	
AUDOUY Patricia	Secrétaire		x	
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire adjointe		x	
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-président		x	
PARENT Marc	2 ^{ème} Vice-président	x		
BRENOUX Thierry	4 ^{ème} Vice-président			x
BARDASSIER Laurent	Administrateur		x	
BORDIGNON Christian	Administrateur		x	
BOULLY Sylvie	Administratrice	x		
CROZAT Paul	Administrateur		x	
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		x	
GRIMBERT Maud	Administratrice	visio		
GROSBOIS Guy	Administrateur	x		
KAPFER Yves	Administrateur	x		
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		x	
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3		x	
PONTAL Jehan	Administrateur		x	
VERDIER Laurence	Administratrice	x		
VINCENTI Marthe	Administratrice		x	
BEL Jean-Marc	Représentant SCA	x		

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
PEAN Philippe	Apnée		x	
TROUBAT Olivier	Archéologie			x
COLAS Régis	Environnement/Biologie	visio		
VERDIER Laurence	Handisub®	x		
PAULIN Karine	Hockey subaquatique	visio		
SENA Dominique	Juridique	visio		
FERRIER Pascale	Nage avec palmes			X
AUDOUY Lauriane	NEV		x	
JACOBS Jean-Luc	Photo/vidéo	x		
LE CORRE Laurent	PSP		x	
PHILIPPS Benoit	Souterraine			x
	Technique			
SECRET Ghislaine	Tir sur cible		x	

Président de séance : Renaud HELSTROFFER - Président

Secrétaire de séance : Laurence VERDIER

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du comité directeur est présent c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce comité directeur du 21 mars 2026 varie entre 8 et 9 membres votants en fonction des présences sur la journée. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction.

Sujet I.01 – Validation du procès-verbal du 24 janvier 2026

Le procès-verbal du 24 janvier 2026 a été transmis à tous les membres du Comité Directeur. Il est aussi disponible sur le site du Comité AURA.

Deux semaines après la réunion, le projet de PV est envoyé. Il est ensuite mis en ligne. Puis validé lors du Conseil suivant.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	8

Adopté à l'unanimité des votants.

Sujet I.02 – Point sur les licences et brevets

LICENCES

RH présente le tableau rédigé par Patricia. Une légère augmentation est constatée avec **13 783 licenciés à date**.

Les variations entre départements restent limitées.

BREVETS

Le nombre de brevets délivré est en augmentation avec 2093 brevets enregistrés

Cette évolution est jugée encourageante.

Sylvie demande s'il ne serait pas intéressant de répartir les brevets Aura par département, afin d'obtenir une vision des cadres formés localement. Toutefois il est rappelé que les formations étant mutualisées à l'échelle régionale, cette analyse ne serait pas nécessairement le reflet du dynamisme propre à chaque département.

Par ailleurs, il est précisé que les données doivent être interprétées avec prudence, la saison étant encore en cours.

Sujet I.03 – Dossier label AURA

LABEL

Le projet vise à valoriser des sites labellisés au bénéfice des clubs.

Une convention avec les auberges de jeunesse a été signée au salon de la plongée à Paris.

Le sujet sera réinscrit à l'ordre du jour pour approfondissement.

PARTENARIAT

La région ne peut pas mettre en place un système de « bons plongée » comme le faisait le Rhône, en raison du coût financier.

Yannick nous informe qu'un premier partenariat a été signé avec Le Rague :

- 1000 plongées négociées : tarif réduit de 43 à 28 €
- Salle de cours mises à disposition dans le club
- 3 bateaux : accueil possible jusqu'à 50 personnes
- Partenariat pour une durée de 18 mois
- Présence d'une restauration à proximité, avec un tarif négocié
- Hébergement en camping : à 10 minutes en voiture du club.

Un retour d'expérience est attendu d'ici fin juin, puisque Yannick y va avec son club.

Le comité souligne que :

Le risque est mineur pour la SCA

Il serait en revanche majeur pour le comité en cas d'engagement financier, ce qui n'est pas le cas.

Cette proposition est à l'adresse des clubs et des particuliers licenciés Aura, charge à eux de préciser qu'ils viennent dans le cadre de ladite convention.

Jean Marc attire l'attention sur le fait que ce programme n'a pas été proposé aux SCA de la région. Effectivement pour l'instant nous avons ciblé les SCA de la côte car les tarifs ont augmenté sérieusement.

Les problèmes de tarif, de stationnement et de logement ont été les éléments déclencheurs de cette initiative.

Jean Marc discutera avec les autres SCA pour faire des propositions au comité.

Yves souligne qu'effectivement des offres des SCA de la région pourraient être très pertinentes pour les plongeurs de la Région.

Yannick qui gère ce dossier continuera l'échange avec Jean Marc pour étudier les propositions possibles par les SCA de la région

Un autre dossier est en cours avec la direction du groupe DUNE.

- Une avancée est faite avec le centre de Marseille.
- La plongée serait négociée à 32 euros au lieu de 45.
- Le problème est le logement. Des études sont en cours avec des appart hôtel à 30 euros/nuit.
- Le stationnement est problématique. Une solution est trouvée pour la restauration.

3 axes de négociation

- Achat de bons de plongée à l'avance : non pour la région, le tarif de 32 euros est déjà ciblé sur leur site pour tout le monde à partir de 50 plongeurs
- Proposition de voyage à tarif préférentiel
- Partenariat sur les événements

Autres dossiers en étude

- Banyuls
- La Ciotat kraken : 24 euros/ plongée, hôtel la croix de malte, stationnement ok.
- L'île d'Elbe.

Il faut communiquer sur ces conventions.

Le besoin de renforcer la communication est identifié comme prioritaire.

Renaud étudie le recrutement d'une personne sur un contrat en service civique sur 6 mois,

Pour rappel il existe un partenariat « permis bateau » avec Nerib valable sur le périmètre national.

Sujet I.04 – Oxyjeun

La journée du 8 mars a réuni :

32 enfants issus de 7 clubs de 3 départements : Rhône, Loire, Isère.

27 accompagnateurs.

Les enfants réglent 10 euros.

Le bilan financier fait apparaître un solde de 806 euros pour le comité.

Matériel :

Du matériel de prêt a été détérioré. Trois solutions sont évoquées :

Déclaration auprès de l'assurance fédérale (efficacité limitée)

Déclaration par le propriétaire auprès de son assurance

Prise en charge par le comité, sur le solde positif de l'action (A discuter en fonction du montant global)

Une décision sera prise par le bureau pour le remboursement de la mono palme cassée.

Pour information : Yves a eu le même souci avec du matériel photo : L'assurance Lafont n'a pas fonctionné mais l'assurance personnelle oui.

Axe d'amélioration :

Le matériel en mono palme, entre autres, n'était pas suffisant.

La commission NAP du Rhône a prêté du matériel mais les tailles n'étaient pas assez diversifiées

Actuellement la région fait des dossiers sur le matériel, Maud informe la NAP du Rhône pour qu'ils fassent une demande

PERSPECTIVES

- 15 enfants sont sélectionnés pour le stage national en octobre.
- Maud demande la participation de la région sur le déplacement. Une fiche action doit être faite et sera évaluée par la suite. Cela peut entrer dans les actions de développement mais pas dans le sponsoring.

Oxyjeun conserve une origine départementale (Rhône) tout en s'inscrivant désormais dans une dynamique régionale. Un principe de rotation entre départements est envisagé pour les organisations futures.

Maud précise que le groupe organisateur Aura sera aux côtés de l'équipe départementale organisatrice avec une aide également du dernier département organisateur.

Par exemple pour 2027 la Loire (SCF) pourrait organiser, l'équipe organisatrice serait alors composée des responsables oxyjeun Aura + les organisateurs Rhône 2026 + organisateurs Loire 2027.

Sujet I.05 – Commission disciplinaire

La commission juridique est présentée

Elle comprend :

Une magistrate administrative : Dominique SENA, présidente de la commission

Une magistrate judiciaire

Un avocat

Il manquerait un magistrat des entreprises mais l'équipe regroupe déjà plusieurs compétences et une diversité de connaissances.

L'équipe est très dynamique. La commission juridique est statutaire.

Un appel à candidature a été lancé pour constituer le conseil disciplinaire, qui est également statutaire, neuf candidatures ont été reçues.

Les membres du comité Aura ne peuvent pas siéger dans ce conseil.

L'appel à candidature est en cours de formalisation : 3 dossiers sont déjà arrivés complets. Les candidatures seront validées par la commission juridique. Ensuite les personnes seront reçues par Renaud et Yannick. Ensuite le comité votera pour constituer le conseil.

Le conseil disciplinaire ne peut être saisi que par le président du Comité

A la demande de la commission juridique, il est proposé au vote du comité Aura la mise en place d'un Organe de médiation.

Décision du comité par vote : à l'unanimité des présents le comité vote pour la mise en place de l'organe de médiation.

Cette disposition sera intégrée dans le règlement intérieur.

Cet organe est encadré d'un point de vue procédural.

Le médiateur est saisi par lettre expliquant le litige, il peut donc être saisi en direct par n'importe quel licencié.

Les affaires d'ordre départemental doivent être gérées par la région.

Les affaires régionales relèvent de la commission nationale.

Cette commission pourrait peut-être mettre en place un travail de pédagogie auprès des clubs. La réunion des présidents de CODEP sera l'occasion de faire une information sur cette commission.

STATUTS et REGLEMENT INTERIEUR

La mise en conformité doit être faite d'ici la fin de la mandature soit 2028.

La tutelle de la jeunesse et des sports a étudié les statuts de la FFESSM, c'est dans ce cadre précis que les statuts nationaux ont été renouvelés. Par déclinaison, les statuts de la région doivent être mis en conformité.

Un groupe de travail est constitué : Renaud, Yves, Guy et Yannick

La commission juridique fera une lecture avant envoi au national.

Sujet I.06 – Stratégie Comité AURA et projet associatif

Les orientations stratégiques du comité sont abordées.

Une priorité est donnée à une répartition interdépartementale pour la désignation des futurs instructeurs :

De manière générale, les commissions sont invitées à développer leurs actions de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

Ce document, structurant pour la mandature, définit les objectifs du comité ainsi que les moyens pour les atteindre. Ce point sera, à nouveau, remis à l'ordre du jour pour approfondissement.

Sujet I.07 – Stand région salon de la plongée 2027

Le national propose d'agrandir son stand et de le repositionner au centre du salon mais avec une participation financière des régions.

Les régions qui ont déjà leur propre stand au salon n'en ressort pas de bénéfiques.

Après analyse, le comité AuRA considère que

Cette proposition ne correspond pas aux enjeux de la région, qui n'est pas en bord de mer

Elle impliquerait une mobilisation importante de bénévoles sur plusieurs jours

Le rapport coût/bénéfice est défavorable

Décision du comité par vote : Le comité AuRA refuse de participer financièrement à ce projet : Vote à l'unanimité.

AuRA a déjà fait un travail de communication pour la représentation de la fédé avec les supports promotionnels type flammes et autres donner gratuitement aux CODEPs de la région.

Sujet I.08– Honorabilité

Il est rappelé que des ressources relatives à l'honorabilité sont disponibles sur le site fédéral (onglet REX).

Dominique et Guy sont chargés d'approfondir ce dossier et de proposer les liens disponibles pour le recueil d'informations sur ce sujet.

Sujet I.09 – ANS

Comité d'attribution des subventions

Thierry Helme et son équipe travaillent sur les demandes de la région.

Les budgets alloués seront réduits de 15%

Les budgets pour les CODEPs seront inexistantes

Sujet I.10 – Réunion des présidents CODEPs

Il est absolument nécessaire d'organiser une réunion avant le mois de juin.

La date sera communiquée aux membres du comité directeur.

Lors de cette réunion un logiciel de comptabilité sera présenté : basi compta ; ce système pourrait être en interface avec VPdive.

Le 01 et le 26-07 feront part de leurs expériences sur leur logiciel au groupe de travail AuRA_compta.

Sujet I.11 – Retour sur le CDN février 2026

Plusieurs points sont remontés

Discipline et médiation

Il y a de plus en plus de conflits qui remontent au national, les commissions disciplinaires n'existant pas dans toutes les régions. Toutes les médiations peuvent se faire au national mais le national encourage la mise en place de commission juridique régionale.

Honorabilité

L'article 40 est un vrai sujet au niveau national.

Chaque année 4 ou 5 pertes d'honorabilité sont recensées.

Il est rappelé que

- Les présidents de clubs doivent vérifier l'honorabilité des encadrants en leur demandant de valider le site FFESSM
- Les organisateurs d'activité doivent effectuer les mêmes contrôles.
- Chaque organisateur doit vérifier l'honorabilité de ces cadres.

Organisation technique :

Le DTN, Richard THOMAS sera prochainement à la retraite.

Contrairement à d'autres régions, AuRA n'a pas de délégué Technique Régional.

Il y a quelques années, Daniel RICCARDI avait initié un dossier de demande pour la création d'une Equipe Technique Régionale. Cette demande ne semble pas avoir abouti, cependant la région AuRA dispose d'une convention avec l'ETAT.

Richard THOMAS est pratiquement le seul aujourd'hui à connaître l'historique du dossier ; il propose qu'AuRA fasse une demande rapidement pour avoir un DTR tant qu'il est encore en fonction pour soutenir le dossier. Guy, ayant également une connaissance du dossier, est nommé référent. Les informations seront mises dans le drive

Autres points abordés

- Sécurité informatique du site fédéral en cours d'audit
- Développement de procédures juridiques dans certaines régions

- Création envisagée d'un conseil des régions
- Absence de commission médicale dans certaines régions
- Sport santé : il n'y aura pas de délégation en région. Les formations seront gérées par le national tant au niveau des formateurs que du financement.

Sujet I.12 – Point vente local administratif AURA

Le local actuel situé à Villeurbanne (80 m²) présente plusieurs limites

- Salle de réunion trop petite
- Bureau secrétariat surdimensionné.

Le local en notre possession est commercial, si nous devons le transformer en habitation il y a du travail de mise aux normes important, d'autre part il faudrait beaucoup de temps pour suivre les travaux. On propose à la vente le local en l'état.

Deux autres agences sont attendues pour confirmer cette estimation. Il faut un accord de l'assemblée générale pour prendre une décision de vente.

Projet

- Vente du local actuel (estimation 100 milles euros). Des agences ont été contactée pour confirmer l'évaluation
- Recherche d'un nouveau site avec une superficie de 200 m²:
 - o Salle de réunion modulable
 - o Bureau administratif (superficie adaptée)
 - o Parking
 - o Grande périphérie lyonnaise
 - o Proximité des axes de circulation

Ce dossier devra être présenté à l'AG.

En fonction des recherches, une possibilité de location pourra aussi être étudiée.

Sujet I.13 – AG AURA déroulement : 22 novembre à Beaumont (63)

(Yves et Yannick seront absents.)

Le 21 en soirée aura lieu la réunion du comité.

Sujet I.14 - Commission médicale

Il est constaté l'absence actuelle de la commission médicale suite à la démission de son président
La mise à jour du fichier sur le site du comité est en cours par M LECUYER.

Sujet I.15 - OPEN CMAS Tir sur cible

L'événement est inscrit au calendrier CMAS .

70 compétiteurs sont attendus, représentant une dizaine de pays

3 partenaires sont en soutien pour des lots matériels.

Manque encore 2000 euros pour équilibrer le budget : Des demandes sont en cours auprès de la Haute Savoie.

Les problèmes techniques avec la piscine ont été gérés.

Une communication sera faite en direct pendant la journée sur les réseaux sociaux

La plaquette a été mise en page par le national.

La présence des membres du comité Aura est essentielle

Voir annexe 2

Sujet I.16 – Hockey : compétition nationale

Une compétition est prévue à Clermont en 2027 : la Région est sollicitée pour accompagner la recherche de financement

Sujet I.17 – Natur'athlon : chasse au trésor

Renaud rappelle que :

Les départements restent organisateurs de leurs actions

La région intervient en soutien

Organisation

Événement sur 2 jours

Jour 1 : recueil des indices (pas de plongée)

Jour 2 : plongée avec exploitation des indices en mode « chasse au trésor »

Suite au natur'athlon de l'année dernière, des demandes de club ont été reçues pour développer des initiations « tir sur cible »

Une fiche action est établie avec un devis pour renforcer la structure.

Une flamme de communication sera mise en place pour valoriser l'investissement de la région pour cette structure. La flamme sera mise sur la structure. Ghislaine, Renaud et Yves gèrent le projet et sa mise en place.

Sujet I.18 – SPONSORING :

Le comité définit un cadre :

Attribution basée sur la visibilité des actions

Enveloppe budgétaire annuelle limitée

Objectif : maîtriser les engagements financiers

Sujet I.19 – Commission Technique Régionale

Suite à la démission d'Alex VAUTEY de son poste de président de cette commission, Anne Solange Dessertine assure l'intérim jusqu'à la prochaine AG régionale fin 2026.

Sujet I.20 – Prochains Comités directeurs

13 juin 2026 : Lyon (Yves)

11 juillet 2026 : Ain, Bourg en Bresse (Sylvie)

5 septembre 2026 : St Etienne (Laurence)

La Secrétaire

Laurence VERDIER



Le Président

Renaud HELSTROFFER



Annexe n°1

Médiation

Textes fédéraux

Le Comité Directeur AURA nomme pour la durée d'une Olympiade, par mandat d'un an, tacitement reconductible jusqu'à l'expiration de ladite Olympiade, un médiateur fédéral régional ainsi que deux suppléants. Ils ne doivent pas être membres du Comité Directeur qui les a nommés.

Ils doivent être choisis pour leurs qualités d'écoute et d'éthique. Il peut être mis fin à leur mission par leur démission ou par décision du Comité Directeur l'ayant nommé en cas de carences ou de manquements graves.

Leur mission est de favoriser les relations et le dialogue au sein de la communauté fédérale, notamment dans la recherche de résolution des conflits entre les licenciés, les membres et les OD, quel qu'en soit le niveau de décentralisation, en évitant la mise en œuvre des procédures disciplinaires réglementairement prévues par le code de procédures et des sanctions, à l'exception des litiges liés à des passages de brevets ou de compétitions.

Article XI.1.2. — Déroulement de la médiation

Le médiateur régional est saisi par LRAR, adressée à son intention au siège du Comité Régional AURA, expliquant le litige.

Le médiateur pourra entendre le requérant et la personne adverse, à leurs frais. Il tentera alors une médiation.

Dans tous les cas, il disposera d'un délai de deux mois à la date de réception du courrier du demandeur pour organiser la médiation et établir le procès-verbal. Il dressera procès-verbal indiquant le succès ou l'échec ou la carence de la médiation. En cas de succès, les deux parties s'engagent à ne plus porter le même différend devant un organe disciplinaire fédéral.

Dans l'hypothèse où le litige intéresse plusieurs régions ou que les personnes visées occupent des mandats ou fonctions particulières risquant de nuire à l'équité ou qu'il n'existe pas de médiateur régional, la médiation sera portée automatiquement au niveau national, selon le cas, soit directement par le demandeur, soit par le médiateur régional qui se dessaisit alors au profit du médiateur national. Dans ce dernier cas, le délai de deux mois commencera à courir à réception de ce dessaisissement.

Article III 5 – Médiateur(trice) Fédéral(e) Régional(e)

Afin de favoriser les relations et le dialogue au sein de notre Comité Régional, en conformité avec les dispositions prises au niveau national, il est institué un(e) Médiateur(trice) Régional(e).

Celui-ci (celle-ci), ainsi que deux suppléant(e)s, sont nommé(e)s par le Comité Directeur Régional.

Le (la) médiateur(trice) peut être saisi(e) de tout litige par tout(e) licencié(e), membre ou OD, par écrit, en dehors et avant toute phase contentieuse.

Il (elle) interroge les parties, par écrit, et tente de trouver une solution amiable au conflit.

Il (elle) peut entendre ou interroger toute personne utile à la réalisation de sa mission. En cas de besoin, il (elle) peut convoquer les parties, à leur frais, afin d'instituer un dialogue.

A l'issue, le (la) Médiateur(trice) dresse un procès-verbal de médiation entre les parties, d'échec ou de carence, qui sera transmis au siège du Régional pour archivage. En cas d'accord des parties, le procès-verbal engage celles-ci dans l'impossibilité de toute autre procédure sur les mêmes griefs.

Les médiateurs(trices) seront à choisir, par le Comité Directeur, parmi une liste de personnalités proposé(e)s par les CODEP, en fonction de leur probité, de leurs compétences et de leurs connaissances de notre communauté fédérale.

